



Non respect de la décision de justice par mon ex-conjoint

Par **Belson Maryse**, le **10/09/2008** à **23:45**

Je suis divorcée depuis Novembre 2008, mon ex- mari est tenu de me verser 200 euros par enfant, soit 400 euros. Il donne le chèque soit aux enfants ou le dépose dans notre boîte aux lettres sans respecter la date. Le versement devant se faire tout les 5 de chaque mois. A ce jour, nous sommes le 10 du mois, je n'ai toujours rien. Quand il fait les chèques il les date toujours au 5. Que faire pour l'obliger à respecter le paiement en temps et en heure? Merci de bien vouloir me conseiller.

Par **Visiteur**, le **12/09/2008** à **18:33**

Il vous sera difficile d'améliorer les choses...car il paye quand même.
Essayez d'évoquer cela avec votre avocat, peut-être pourra-t-il rappeler au concerné ses obligations...

Par **Patricia**, le **12/09/2008** à **18:56**

Bonsoir,

Que votre avocat exige une demande de prélèvements automatiques sur son compte tous les 5 de chaque mois.

Seule solution pour que vos pensions vous soient versées en temps et en

heure.

Si c'est le 5 ce n'est pas le 10, il est quand même tenu de respecter la date.

Cordialement